



* FICHE ACTION 7 :

DIFFUSER L'INFORMATION SUR VOTRE ÉVÉNEMENT

PUBLICATION PAR VOIE DE PRESSE

Quotidiens

(contactez votre correspondant local généralement indiqué sur dans l'ours du journal)

- Midi Libre / Rédaction Lozère : 10 boulevard du Soubeyran, 48000 Mende, 04 66 42 51 00, fax: 04 66 42 51 01
redac.mende@midilibre.com

Hebdomadaires

- La Lozère Nouvelle : 7 B Imp. du Chanoine Félix Remize · 04 66 49 65 90
- Le Réveil Lozère

Les radios locales

- Radio TOTEM - référent Lozère : Hélène GOSELIN
- Radio 48FM Mende - référent local : Ludovic TEROL
10 rue Clapiers 48000 Mende
- RCF - radio catholique - même coordonnées que Lozère Nouvelle - référent : Jean-Claude ASTRUC
- France-Bleu Gard Lozère - référent Saïd MAKHLOUFI
- Radio Bartas sur Florac et alentours
- Radio Interval, sur les Cévennes

La télévision

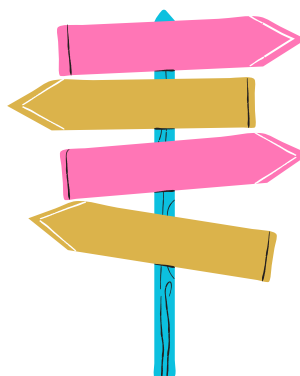
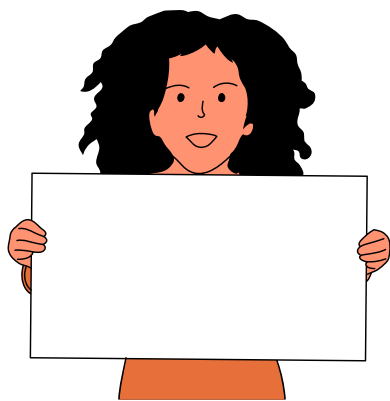
France 3 Régions - Edition Lozère

04 66 45 43 46

Parc Technologique Du Valcroze, rue Gévaudan 48000 Mende



PS : pensez également à la presse locale des départements limitrophes si vous êtes sur une commune frontalière



Concernant la diffusion des supports papier

Veillez à mettre vos différents documents à la disposition du public à l'intérieur de la médiathèque et dans les points stratégiques de la commune, de la communauté de commune, dans les communes avoisinantes :

- Mairies
- autres médiathèques du secteur
- Office de tourisme
- Associations culturelles diverses, Foyers ruraux, équipements culturels autres ...
- Boulangeries, Cafés, restaurants, hôtels, campings...

NB : Il est important de bien jauger la quantité d'impression de vos flyers pour éviter les surplus : la planète vous remerciera.

Publication / Diffusion par voie numérique

L'utilisation d'Internet permet d'accélérer le délai de publication et d'élargir (bien souvent gratuitement) le réseau de diffusion.

> pensez à constituer dans votre carnet d'adresses une liste de diffusion suffisamment riche : adhérents médiathèque, partenaires, presse... pour vos futures mailing lists envoyées en mode invisible (CCI) afin de garantir la confidentialité de vos adresses.

- Site web

Vous pouvez diffuser vos informations sur le site Web de la médiathèque ou bien, à défaut, sur celui de votre commune. La MDL peut également relayer l'info.



Enfin... Pensez également aux panneaux d'affichage numérique des communes, aux publications micro, ainsi qu'aux différentes publications des collectivités (revue communale...)